

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BASELINE Primer laque blanc

Date d'impression: 29.08.2013

Code du produit: M318081

Page 1 de 5

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

BASELINE Primer laque blanc

Abreviations: 2320

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

peintures à l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: J.W. Ostendorf GmbH & Co. KG
Rue: Rottkamp 2
Lieu: D-48653 Coesfeld
Téléphone: +49 (0)2541/744-0 Téléfax: +49 (0)2541/744-8000
e-mail: service@jwo.com - safetydatasheet@jwo.com
Interlocuteur: Produktsicherheit - Anwendungstechnik Téléphone: +49 (0)2541/744-253
e-mail: info@jwo.com
Internet: www.jwo.com

Fournisseur

Société: Maxeda DIY B.V.
Rue: Eekholt 54
Lieu: F-1112 XH Diemen
Téléphone: +31 20 2019600
Internet: www.diymaxeda.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - Emergency-Nr +49(0)6132-84463**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Préparation non dangereuse selon la directive 1999/45/CE .

2.2. Éléments d'étiquetage**Conseils supplémentaires**

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et le GefStoffV (RFA)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Enduit aqueux à base de dispersion d'acrylate pur.

Formule: 3055400

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de malaise consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BASELINE Primer laque blanc

Date d'impression: 29.08.2013

Code du produit: M318081

Page 2 de 5

Après inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif).
En cas de malaise consulter un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Le produit lui-même ne brûle pas.
Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde et dioxyde de carbone.
Vapeurs nitreuses (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Préventions des incendies et explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BASELINE Primer laque blanc

Date d'impression: 29.08.2013

Code du produit: M318081

Page 3 de 5

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale (NF EN 169)

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, Epaisseur de la couche minimum 0,7 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes (60 minutes), Par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide - visqueux
Couleur:	Divers
Odeur:	Caractéristique

	Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 20 °C):	8-9 DIN 19268
Modification d'état	
Point d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair:	nicht anwenbar
Pression de vapeur: (à 20 °C)	ca. 23 hPa
Densité (à 20 °C):	1,41-1,58 g/cm³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Complètement miscible
Durée d'écoulement: (à 20 °C)	100 s

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BASELINE Primer laque blanc

Date d'impression: 29.08.2013

Code du produit: M318081

Page 4 de 5

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz nitreux
Monoxyde et dioxyde de carbone.

Information supplémentaire

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Expériences tirées de la pratique****Observations relatives à la classification**

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

SECTION 12: Informations écologiques**Information supplémentaire**

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Pollue faiblement l'eau.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.
Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.
Peintures de récupération, non durcies

Code d'élimination de déchet-Résidus

080120 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Information supplémentaire**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): 2004/42/EG A/d 130 g/l (2010) < 80 g/l VOC

Information supplémentaire

Directive 2004/42/EG: konform
1907/2006/EG REACH: konform

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BASELINE Primer laque blanc

Date d'impression: 29.08.2013

Code du produit: M318081

Page 5 de 5

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

SECTION 16: Autres informations**Modifications**

* (0,14 €/Min. aus dem deutschen Festnetz, Mobilfunknetz max. 0,42 €, ggf. Abweichende Preise aus dem europ. Ausland)

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)